

RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00356
Numéro SIREN : 448 862 631
Nom ou dénomination : A.T.P.

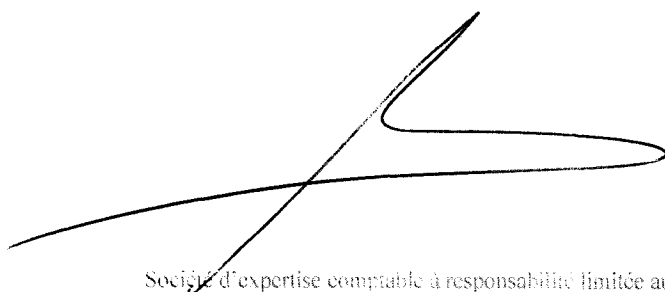
Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2018 sous le numéro de dépôt 5338

ETATS FINANCIERS

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

**SARL ATP
7/9 RUE JEAN MONNET
95 190 GOUSSAINVILLE
RCS PONTOISE 448 862 631**

« Certifié conforme à l'original »



①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2018

Désignation de l'entreprise : ATP		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2				
Adresse de l'entreprise 7-9 RUE JEAN MONNET 95190 GOUSSAINVILLE		Durée de l'exercice précédent * 1 2				
Numéro SIRET * 4 4 8 8 6 2 6 3 1 0 0 0 3 4		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 1 7				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ	Frais d'établissement * AB		AC			
	Frais de développement * CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires AF		AG			
	Fonds commercial (1) AH	60 000	AI	60 000		
	Autres immobilisations incorporelles AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM			
	Terrains AN		AO			
	Constructions AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	137 287	AS	124 832	12 455	
	Autres immobilisations corporelles AT	227 799	AU	181 539	46 260	
	Immobilisations en cours AV		AW			
	Avances et acomptes AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT			
	Autres participations CU		CV			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Créances rattachées à des participations BB		BC			
	Autres titres immobilisés BD		BE			
	Prêts BF		BG			
	Autres immobilisations financières * BH	90 500	BI		90 500	
TOTAL (II) BJ		515 586	BK	306 371	209 215	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL		BM		
		En cours de production de biens BN		BO		
		En cours de production de services BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR		BS		
		Marchandises BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	2 101 527	BY	37 160	2 064 367
		Autres créances (3) BZ	279 557	CA		279 557
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	100 000	CE		100 000
Disponibilités CF		1 644 976	CG		1 644 976	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	7 043	CI		7 043	
	TOTAL (III) CJ	4 133 103	CK	37 160	4 095 943	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Écarts de conversion actif * (VI) CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	4 648 688	LA	343 531	4 305 157	
Renvois : (1) Dont droit au bail : 60 000		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété : * Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2018

Désignation de l'entreprise		ATP	Néant ☐ *	
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000 000...)	DA	1 000 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	100 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG	691 700	
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	435 707	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	2 227 408	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	130	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	105 636	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 517 182	
	Dettes fiscales et sociales	DY	450 878	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	3 924	
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	2 077 750		
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 305 157		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 077 750	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	130		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : _____ ATP		Néant ☐ *		
		Exercice N		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC
	Production vendue	biens *	FD	FE
		services *	FG	FH
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL
	Production stockée *			FM
	Production immobilisée *			FN
	Subventions d'exploitation			FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP
	Autres produits (1) (11)			FQ
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS
	Variation de stock (marchandises)*			FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX
	Salaires et traitements *			FY
	Charges sociales (10)			FZ
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *	GA
			- dotations aux provisions	GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD
	Autres charges (12)			GE
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM
	Différences positives de change			GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO
	Total des produits financiers (V)			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR
	Différences négatives de change			GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT
	Total des charges financières (VI)			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ATP		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	3 558	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	3 558	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	1 695	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	1 695	
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)				HI	1 863	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	32 470	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	5 395 544	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	4 959 836	
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)				HN	435 707	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	— Crédit-bail mobilier *		HP	
			— Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)		Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	30 967
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	2 219
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
PV AMENDES			1 695			
ANNULATION CHEQUE NON DEBITES > 1 AN				3 558		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

ATP

7-9 RUE JEAN MONNET

95190 GOUSSAINVILLE

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en Euros

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

édité le 11/06/2018

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 4 305 157,24 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 435 707,44 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 23/04/2018 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)**2.2 - Fonds commercial**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.
Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 515 586 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	60 000			60 000
Immobilisations corporelles	350 968	14 367	250	365 086
Immobilisations financières	90 500			90 500
TOTAL	501 468	14 367	250	515 586

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 306 371 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	275 652	30 969	250	306 371
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	275 652	30 969	250	306 371

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Droit au bail	60 000	0	60 000	Non amortiss.
Materiel industriel	137 287	124 832	12 455	de 1 à 8 ans
Instal./agenc.divers	91 094	57 045	34 049	de 5 à 10 ans
Materiel de transport	118 968	111 370	7 597	de 1 à 10 ans
Mat.bureau &informatique	7 917	3 950	3 967	de 2 à 3 ans
Mobilier	8 970	8 384	587	de 3 à 10 ans
Cheptel	850	790	60	10 ans
TOTAL	425 086	306 371	118 715	

3.2 - Etat des créances = 2 478 626 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	90 500		90 500
Actif circulant & charges d'avance	2 388 126	2 388 126	
TOTAL	2 478 626	2 388 126	90 500

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Provisions pour dépréciation = 37 160 E**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	37 160				37 160
Comptes financiers					
Total	37 160				37 160

3.4 - Charges constatées d'avance = 7 043 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 1 000 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	25500	39,22	1 000 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	25500	39,22	1 000 000

4.2 - Etat des dettes = 2 077 750 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	130	130		
Dettes financières diverses	105 636	105 636		
Fournisseurs	1 517 182	1 517 182		
Dettes fiscales & sociales	450 878	450 878		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	3 924	3 924		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	2 077 750	2 077 750		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 7 003 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	130
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	5 877
Autres dettes	996
TOTAL	7 003

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 5 350 647 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	5 414 647	101,20 %
Rabais, remises & ristournes accord.	-64 000	-1,20 %
TOTAL	5 350 647	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 32 470 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	464 068		464 068
Résultat financier	2 246		2 246
Résultat exceptionnel	1 863		1 863
Participation des salariés			
TOTAL	468 177	32 470	435 707

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges constatées d'avance = 7 043 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486000)	7 043
TOTAL	7 043

8.2 - Charges à payer = 7 003 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	130
Interets courus a payer(518600)	130
Dettes fiscales et sociales :	5 877
Org.soc. autres charges a payer(438600)	5 877
Autres dettes :	996
Clients rrr a accorder(419800)	996
TOTAL	7 003

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

Edité le 11/06/2018

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois	31/12/2015 12 mois	31/12/2014 12 mois	31/12/2013 12 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	1 000 000	1 000 000	400 000	400 000	400 000
b) Nombre d'actions émises	25 500	25 500			
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	5 350 647	6 252 260	5 056 596	3 553 626	3 089 784
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	499 146	657 133	446 164	280 635	435 909
c) Impôt sur les bénéfices	32 470	132 581	118 172	60 419	99 726
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	466 676	524 552	327 992	220 216	336 183
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	435 707	459 337	291 944	165 248	226 539
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	18	21			
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	17	18			
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés	19				
b) Montant de la masse salariale	518 297	630 697	497 110	438 637	440 953
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	275 570	587 569	437 123	375 983	351 852

Observations complémentaires

ATP
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 000,00 euros
Siège social : 7-9 Rue Jean Monnet – 95190 GOUSSAINVILLE
RCS PONTOISE 448 862 631

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 03 MAI 2018**

Le trois mai de l'an deux mil dix-huit à 10 heures, les associés se sont réunis au siège social de la société, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- SARL FINANCIERE ATP, RCS PONTOISE 821 969 680, représentée par Monsieur Patrick ALIANO, son gérant, détenteur de 25 251 parts, ci 25 251 parts ;
- Monsieur Alfredo ALIANO, détenteur de 249 parts, ci 249 parts ;

Total des parts des associés présents : 25 500 parts sur les 25 500 parts composant le capital social.

Monsieur Patrick ALIANO, en qualité de gérant associé, préside la réunion.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions ;
- Ratification de la rémunération de la gérance ;

- Questions diverses

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société, des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017, lesquels font apparaître un bénéfice de 435 707 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 435 707 euros de la manière suivante :

Section 1 - Origine

- Autres réserves antérieures : 691 700 euros ;
- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 435 707 euros ;

Section 2 - Affectation

- A titre de dividendes : 400 000 euros
- Autres réserves, pour le solde : 35 707 euros ;

Soit un solde autres réserves de 727 407 euros.

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 15,68 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 03/05/2018.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que ce dividende, qui a donné lieu, en totalité, au paiement de l'acompte susvisé, est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

Section 3 - Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Année N-1 2016	400 000	-	-
Année N-2 2015	0	-	-
Année N-3 2014	0	-	-

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions relevant de l'article L 223-19 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve l'absence de rémunération versée au gérant, Monsieur Patrick ALIANO, au titre de l'exercice clos le 31/12/2017. De plus, l'assemblée générale ordinaire approuve l'absence de prise en charge par la société des charges sociales afférentes à la Gérance, au titre de l'exercice clos.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'assemblée générale approuve le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices pour un montant de 1 695 euros soumis à l'impôt sur les sociétés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant.

Monsieur Patrick ALIANO

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a loop at the end, and a diagonal stroke crossing it from the bottom left to the top right.

ASSEMBLEE GENERALE DU 03 MAI 2018

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2017**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2017, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

**CHAPITRE I - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE
L'EXERCICE ECOULE**

La SARL ATP, a au cours de l'exercice écoulé, développé son activité dans la construction de maisons individuelles.

Il n'est à noter au cours de ce même exercice, aucun fait marquant dans l'activité sociale de la société.

**CHAPITRE II - EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE
L'EXERCICE**

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

**CHAPITRE III - EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA
SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

La société prévoit d'augmenter de manière significative son niveau d'activité sur l'exercice à venir.

CHAPITRE IV - ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

CHAPITRE V - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Néant sur l'exercice clos.

CHAPITRE VI - EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 :

- le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 5 350 647 euros ;
- le total des produits d'exploitation s'élève à 5 389 740 euros ;
- les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 4 925 671 euros ;
- le résultat d'exploitation ressort à 464 068 euros ;
- le montant des traitements et salaires s'élève à 518 297 euros ;
- le montant des charges sociales s'élève à 275 570 euros ;
- les autres achats et charges externes s'élèvent à 4 048 078 euros.

Il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire.

Compte tenu d'un résultat financier de 2 246 euros, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 466 314 euros.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de 1 863 euros, de l'impôt sur les bénéfices de 32 470 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 435 707 euros.

Au 31 Décembre 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à 4 305 157 euros.

CHAPITRE VII - PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

CHAPITRE VIII - AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 435 707 euros de la manière suivante :

Section 1 - Origine

- Autres réserves antérieures : 691 700 euros ;
- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 435 707 euros ;

Section 2 - Affectation

- A titre de dividendes : 400 000 euros
- Autres réserves, pour le solde : 35 707 euros ;

Soit un solde autres réserves de 727 407 euros.

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 15,68 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 03/05/2018.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que ce dividende, qui a donné lieu, en totalité, au paiement de l'acompte susvisé, est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

Section 3 - Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Année N-1 2016	400 000	-	-
Année N-2 2015	0	-	-
Année N-3 2014	0	-	-

CHAPITRE IX - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 1 695 euros correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

CHAPITRE X - CONVENTIONS REGLEMENTEES

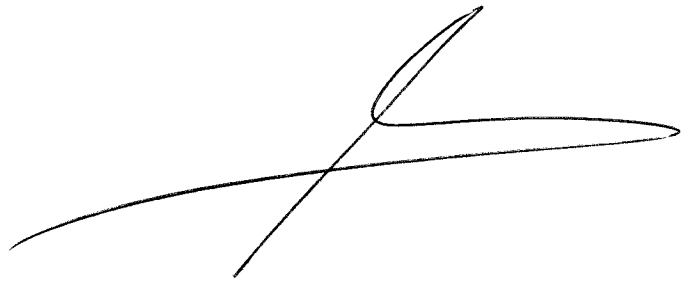
Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce.

CHAPITRE XI - RATIFICATION DE LA REMUNERATION DU GERANT

Nous vous demanderons d'approuver l'absence de rémunération versée au gérant, Monsieur Patrick ALIANO, au titre de l'exercice clos le 31/12/2017.

Nous vous demanderons également d'approuver l'absence de prise en charge par la société des charges sociales afférentes à la Gérance, au titre de l'exercice clos.

La gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a loop at the end and a diagonal stroke crossing it.